

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

Arrêté du **12 6 DEC. 2018**

portant nomination des membres du comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n°2018-422 du 29 mai 2018 relatif à la création de comités techniques auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin et de répartition des sièges du 10 décembre 2018 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire institué auprès de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation comprend, outre la ministre ou son représentant qui le préside, le directeur général des ressources humaines, ou son représentant.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 13 du décret du 15 février 2011 susvisé, suivants :

I. Au titre du syndicat national de l'enseignement supérieur de la Fédération syndicale unitaire (SNESUP- FSU)

a) Représentants titulaires (4)

Laurence FAVIER, Hervé CHRISTOFOL, Marie-Jo BELLOSTA, Jean FABBRI

b) Représentants suppléants (4)

Heidi CHARVIN, Philippe BUTTGEN, Christine DUPRAT, Michel KOEBEL

II. Au titre du Syndicat général de l'Education nationale – Confédération française démocratique du travail (SGEN-CFDT)

a) Représentants titulaires (3)

Christine BARRALIS, Jean-Philippe CASSAR, Carine ROYER

b) Représentants suppléants (3)

Stéphane LEYMARIE, Marie-Christine RECORD, Philippe REYNAUD

III. Au titre de l'Union nationale des syndicats autonomes Education (Sup Recherche UNSA)

a) Représentant titulaire (1)

Olivier BIREMBAUX

b) Représentant suppléant (1)

Véronique BENZAKEN

IV. Au titre de la Confédération générale du travail - Fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture – Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche (CGT FERC SUP)

a) Représentant titulaire (1)

Christine ROQUET

b) Représentant suppléant (1)

Philippe BLANCHET

V. Au titre de la Fédération des syndicats solidaire SUD Education (Sud-éducation)

a) Représentant titulaire (1)

Cécile QUANTIN

b) Représentant suppléant (1)

Hugues VASSEUR

Article 3

L'arrêté du 14 janvier 2015 portant nomination des membres du comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire est abrogé.

Article 4

Le directeur général des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>.

Fait le **26 DEC. 2018**

La ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation,
Pour la ministre et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,

Pour le directeur général des ressources humaines,
et par délégation
Le chef de service
adjoint au directeur général
des ressources humaines

Henri RIBIERAS